

Séance du 04 juin 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; M. Lozano, Mme Castel, M. Pommiez, Mme Chevrel, M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin, MM. Arandia, Saussie, Causse, Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Durruty, Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à M. Etchegaray, Mme Boé à M. Escapil-Inchauspé, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Affectation des résultats de l'exercice 2008.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite à l'approbation du Compte administratif 2008, il convient que le Conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement pour chacun des budgets. Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde de la section corrigé des reports de dépenses et de recettes) ; au-delà, l'utilisation de l'excédent est libre : soit affectation complémentaire en réserves (recette d'investissement), soit report à nouveau en section de fonctionnement.

Pour le Budget principal, le résultat cumulé de fonctionnement est de 5 136 162,19 €, que je vous propose d'affecter de la manière suivante :

■ 3 136 213,27 € en réserves (compte 1068), à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

■ 999 948,92 € également en réserves, à titre complémentaire, afin de pouvoir financer d'éventuelles dépenses complémentaires dans la Décision modificative n°1 et/ou de réduire l'inscription d'emprunts ;

■ 1 000 000 € en report à nouveau (recette de fonctionnement).

Pour le Budget annexe de l'eau, le résultat cumulé de fonctionnement est de 705 783,67 €, que je vous propose d'affecter de la manière suivante :

- 255 957,35 € en réserves (compte 1068), à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- 374 826,32 € également en réserves, à titre complémentaire, afin de financer des dépenses complémentaires dans la Décision modificative n°1 et/ou de réduire l'inscription d'emprunts ;
- 75 000 € en report à nouveau (recette de fonctionnement).

Pour le budget annexe de l'assainissement non collectif, le résultat cumulé de fonctionnement est de 11 620,52 €, que je vous propose d'inscrire en report à nouveau (pas de besoin de financement en section d'investissement).

Enfin, il n'y a pas lieu de délibérer pour le budget annexe des parcs de stationnement, dans la mesure où le résultat de fonctionnement est nul.

Je vous demande d'approuver l'affectation des résultats de fonctionnement telle que détaillée ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.